

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 24 juillet 2020	N° 2020-152

Convocation du 17 juillet 2020

Aujourd'hui vendredi 24 juillet 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stephanie ANFRAY

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h30

M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Alain CAZABONNE à M. Kevin SUBRENAT à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 12h30
M Radouane-Cyrille JABER à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 12h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 13h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

ABSENT(S) :

M. Philippe POUTOU.

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 juillet 2020	Délibération
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2020-152

Financement de la ligne car express Bordeaux - Créon - Convention de financement - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2018-826 du 21 décembre 2018 relative à l'amélioration de l'offre de mobilité à destination des habitants de l'aire urbaine bordelaise et au développement du Réseau Express Régional (RER) Métropolitain, Bordeaux Métropole a approuvé le programme d'actions commun défini avec la région Nouvelle Aquitaine, lequel prévoit un volet ferroviaire ainsi qu'un volet routier prévoyant le déploiement des lignes de cars express.

Par délibération n°2019-416 en date du 12 juillet 2019, il a été décidé la mise en place de l'expérimentation de la première ligne de car express entre Bordeaux et Créon pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020. Il avait été ainsi approuvé les conditions de financement de cette action via une convention tripartite entre Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle Aquitaine et le Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités.

Pour mémoire, une ligne express est notamment définie par un haut niveau de service pour garantir son attractivité avec :

- une forte fréquence (15 minutes en heure de pointe, du lundi au vendredi toute l'année, forte amplitude horaire de 6 à 22 heures) soit 59 allers et retours quotidiens,
- un faible nombre d'arrêts (11 arrêts sur la ligne dont 4 sur la Métropole),
- une régularité assurée avec la réalisation et l'utilisation de couloirs bus (sur une section du boulevard entre deux mers, dans le centre de Bordeaux, sur le boulevard Joliot Curie en 2021 et la réalisation prochaine de la déviation de Fargues Saint Hilaire) ainsi que des systèmes d'aide au franchissement des feux sur la Métropole,
- la création d'un Parc Relais ou de rabattement à Créon et Salleboeuf (49 places avec une possibilité d'agrandissement selon les besoins),
- la connexion au réseau urbain TBM avec une connexion directe avec les lignes de tramway A, B, C,
- des services embarqués (wifi, prise USB, information voyageurs...).

Mise en place à partir du 2 septembre 2019 et pour un an, la première ligne de car express Bordeaux - Créon est un succès puisque que la fréquentation moyenne quotidienne est de 700 voyageurs, soit une fréquentation supérieure aux estimations (530 voyageurs/jour) de l'étude préalable menée en 2018 par la Région, le Département, l'association Movable et Bordeaux Métropole. Cette fréquentation est bien sûr hors période de crise.

Après plusieurs mois d'exploitation, il apparaît que la grande majorité des usagers utilise cette ligne principalement en heure de pointe (72% des usagers) avec une dissociation des flux à savoir le matin vers Bordeaux et le soir en sortie vers Créon. Par ailleurs, certains services du matin (notamment celui de 6h30) sont régulièrement complets avec 55 voyageurs.

Les principaux points d'arrêt sont : Créon Gendarmerie et centre commercial, l'aire de covoiturage de Salleboeuf et, sur la métropole, les arrêts en connexion avec le tramway (Porte de Bourgogne et Musée d'Aquitaine) ainsi que le terminus place de la République.

Une enquête a été menée auprès des voyageurs et montre que :

- 55% des usagers prennent ce service plus de 3 jours par semaine (37% tous les jours),
- près de la moitié des titres vendus sont des occasionnels et 33% sont des titres combinés car + réseau TBM,
- en termes de catégorie socio-professionnelle, les actifs et les scolaires représentent 84% des voyageurs (avec une répartition quasi équivalente),
- le report modal est important puisque 52% des utilisateurs utilisaient précédemment la voiture,
- les principales sources de satisfaction pour ce service portent sur la fréquence des cars (et le nombre d'aller-retour), les horaires identiques chaque jour y compris pendant les vacances scolaires, l'accès au centre-ville et le lien direct avec le tramway, un itinéraire direct avec peu d'arrêts, et le confort-équipement des cars.

Au regard de ces éléments et des résultats obtenus, il est important, postérieurement à l'expérimentation s'achevant au 31 août 2020, de poursuivre le fonctionnement de cette première ligne de car express. En effet, elle concourt à l'amélioration significative des offres de transports sur le périmètre de l'aire urbaine bordelaise, à la réduction de la congestion en favorisant le report modal vers les solutions alternatives à la voiture individuelle et ainsi à optimiser l'accessibilité quotidienne aux zones d'emplois métropolitaines.

Dans cette perspective, après une première année d'expérimentation, la ligne Bordeaux-Créon a été prolongée à compter du 1er septembre 2020 dans le cadre de la nouvelle concession de service public 2020-2027 de transport routier de la Région Nouvelle-Aquitaine en Gironde.

Afin d'accompagner au mieux ce projet, il est proposé un engagement maximum sur 7 ans mais qui prendra la forme d'un conventionnement d'un an renouvelable six fois. La convention de partenariat expirera au plus tard le 31 décembre 2027 et est jointe en annexe.

Le cout d'exploitation de la ligne Bordeaux-Créon a été revu à la baisse et est désormais chiffré entre 1 108 K€ et 1 128 K€ selon les années (contre 1 365 K€ pendant l'expérimentation). Le détail de la participation forfaitaire d'exploitation est précisé dans la convention jointe.

Les modalités de financement restent identiques à celles prévues initialement lors de l'expérimentation en 2019. L'opération est financée à hauteur de 50% par le Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités au titre du versement mobilité additionnel et à 25% par Bordeaux Métropole et 25% par la Région Nouvelle Aquitaine. Si le versement mobilité additionnel n'était pas levé ou que son rendement était inférieur aux estimations, Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine financeraient à parts égales le déficit d'exploitation.

Afin de piloter ce projet sur la durée, un dispositif de suivi partenarial a été institué afin d'avoir les chiffres d'exploitation ainsi que les données financières de manière régulière. Les partenaires ont ainsi convenu de se rencontrer au moins deux fois par an.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

VU le Code des Transports et notamment ses articles L. 1231-10 et s.,

VU la délibération n°2016-7 du 22 janvier 2016 relative à la Stratégie métropolitaine pour les Mobilités,

VU la délibération n°2018-194 du 27 avril 2018 relative au Syndicat Mixte intermodal de la Nouvelle Aquitaine,

VU la délibération du 21 décembre 2018 n°2018-826 relative à l'amélioration de l'offre de mobilité à destination des habitants de l'aire urbaine bordelaise et au développement du Réseau Express Régional Métropolitain,

VU la délibération n°2019-416 du 12 juillet 2019 relative au financement de l'expérimentation de la ligne de car express Bordeaux – Créon,

VU la délibération n°2019-684 du 29 novembre 2019 relative à la convention tripartite Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités – Région Nouvelle-Aquitaine – Bordeaux Métropole pour le financement de l'expérimentation de la ligne de car express Bordeaux – Créon,

VU la délibération n°2020-100 du 14 février 2020 relative au principe de la poursuite de l'expérimentation de la ligne de car express Bordeaux – Créon.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'amélioration des conditions de mobilités et le développement de nouveaux services de Mobilité à destination des habitants des zones péri-urbaines, qu'ils résident ou non au sein de Bordeaux Métropole, est une priorité pour lutter contre la congestion routière de la métropole bordelaise,

CONSIDERANT QUE la mise en œuvre du Réseau Express Régional Métropolitain avec la double composante ferroviaire et routière avec la création d'un réseau de car Express est une priorité pour la Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'approuver la poursuite de l'exploitation de la ligne car express Bordeaux-Créon et d'adopter les principes de financement de la ligne de car express Bordeaux – Créon et d'adopter les termes de la convention de financement avec le Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités et la Région Nouvelle-Aquitaine,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à effectuer et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la dépense relative à la convention au budget principal, chapitre 65, article 6561 de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juillet 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUILLET 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2020	 Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH